

Un référendum contre les cadeaux fiscaux ! Un référendum pour les services publics !

Dans le cadre du projet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui sera débattu au Parlement dès décembre cette année, la nouvelle loi sur les impôts directs cantonaux, adoptée par le Grand Conseil vaudois, prévoit de baisser le taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 22,78% aujourd'hui à 13,79% en 2019.

La Lettre Info que vous avez entre les mains contient un carton-réponse permettant de signer (et faire signer) le référendum contre cette loi. La réussite de cette campagne référendaire permettra d'avoir un vrai débat sur une décision aussi importante pour le canton.

Nous combattons cette baisse de la fiscalité car:

Elle ne profite qu'aux (très) grandes entreprises;

En effet, moins de la moitié (45% exactement) des 21'000 entreprises potentiellement soumises à l'impôt sur le bénéfice en 2011 (derniers chiffres disponibles avec taxation définitive), payent effectivement cet impôt. La plupart d'entre elles s'acquittent d'un faible montant (moins de 10'000 francs par an). Ainsi, seules les très grosses entreprises, qui dégagent des millions de bénéfices, bénéficieront de la baisse du taux d'imposition. En effet, en 2011 toujours, 530 grandes entreprises ont payé, à elles seules, la quasi-totalité (89%) de l'impôt sur le bénéfice. Ce sont donc ces grandes entreprises (qui ne représentent que 1.6% des entreprises installées dans le can-

ton!), très profitables, qui toucheront le gros lot.

Elle va provoquer une baisse importante des recettes fiscales...

Si l'on compare les recettes projetées en 2019 et ce qui a été encaissé en 2012, on arrive à plus de 530 millions de pertes. À titre de comparaison, cette somme est plus élevée que le budget de fonctionnement de l'Université de Lausanne (477 millions), et que l'ensemble des subventions allouées aux Hautes Ecoles vaudoises (368 millions), il représente plus de la moitié du budget 2015 de l'enseignement obligatoire (911 millions) et un tiers du budget du CHUV (1,5 milliards)

... compensée par des coupes budgétaires et/ou des hausses d'impôts sur les personnes physiques

Cette perte aura un double impact. D'une part, la baisse des ressources à disposition pour les services publics engendrera des coupes dans les budgets cantonaux et communaux (comme le montre l'exemple lucernois, champion des cadeaux fiscaux). Ainsi, hormis l'impact direct sur les employé-e-s des services publics (blocage des engagements par exemple), ces pertes auront des effets sur leur cadre de travail en bloquant des projets d'infrastructures.

Dans le secteur des Hautes Ecoles cela se traduira certainement par l'impossibilité d'adapter le nombre de postes à l'augmentation des effectifs étudiants, provoquant une surcharge sur le personnel d'ensei-

gnement.

Cela aura un impact sur le temps réel à disposition pour les recherches des doctorant-e-s, qui seront les premiers à essayer cette surcharge.

Cela provoquera également l'aiguinement de la politique des petites économies, tels que les remplacements de professeur-e-s en congé par des chargé-e-s de cours, accentuant de fait la précarisation.

Dans les HES, la discrédance entre les feuilles de charge et le pensum de travail réel va s'accroître, alors même qu'elle est déjà énorme.

À plus long terme, les inégalités risquent de se creuser, notamment avec un durcissement de l'accès aux bourses d'études.

D'autre part, à plus long terme, une augmentation des impôts sur les personnes physiques sera certainement «nécessaire» pour compenser une partie de ces pertes. À cet égard, les fameuses «contreparties» mises en avant par le Conseil d'Etat – que nous soutenons bien évidemment en elles-mêmes – notamment la hausse des allocations familiales, risquent d'être vite absorbées.

Soutenir ce référendum, c'est se battre pour le service public.

Signez et faites signer la carte-réponse encartée dans ce journal.

Pour plus de détails sur la question, le comité référendaire a publié une brochure explicative que vous trouverez sur notre site: www.ssp-vaud.ch.



Contre l'arbitraire et contre la précarité Les assistant-e-s se mobilisent à l'Université de Lausanne!

En juin dernier, nous nous sommes mobilisés avec le SSP et Acidul pour dénoncer les non-reconductions de contrat arbitraires dont ont été victimes deux de nos collègues assistantes. Après plus de deux mois de négociations infructueuses, la mobilisation visait à faire pression, à solidariser et sensibiliser l'ensemble de nos collègues au problème de la transformation de notre première année de contrat en temps d'essai à rallonge.

Des contrats morcelés

La loi sur l'Université de Lausanne prévoit 5 ans maximum de contrat pour les assistant-e-s doctorant-e-s. Ce délai est trop court et est morcelé en trois contrats – le premier d'une année, puis les deux suivants de deux ans, pour autant que les renouvellements soient accordés.

La loi prévoit des conditions de travail précaires, uniques dans la fonction publique vaudoise. Jusque-là, la pratique voulait que les renouvellements soient accordés presque automatiquement, à moins d'un départ conjointement admis. Malheureusement, des professeur-e-s ont utilisé le morcellement de nos contrats pour transformer la première année en temps d'essai à rallonge! Ces directrices et directeurs de thèse ont unilatéralement décidé de ne pas renouveler le contrat de deux doctorantes aux pro-

fils prometteurs, pourtant recrutées exprès à l'étranger! Alors qu'elles travaillaient dans des conditions particulièrement difficiles – encadrement transformé en surveillance et menace de licenciement dans un cas, surcharge et manque de suivi dans l'autre – elles n'ont même pas pu disposer du délai pourtant réglementaire de 8 mois pour construire un premier projet de thèse!

Protections obsolètes

Les quelques mécanismes introduits par la Faculté des sciences sociales et politiques pour s'assurer de nos bonnes conditions de travail n'ont servi à rien. Les entretiens avec les directions d'institut n'ont aucun poids lorsque ces dernières sont juges et parties. La commission facultaire de la recherche, qui doit intervenir en cas de litige, n'a jamais été saisie des dossiers!

Ce n'est qu'après la mobilisation, qu'une petite ouverture est apparue avec la Direction de l'Unil, très mince et pas à même de redonner confiance à l'une des doctorantes concernées. Son billet d'avion était pris, la fin prématurée de son contrat signifiant la fin de son permis de séjour en Suisse...

Quelques pistes de lutte

De cette expérience, nous pouvons tirer quelques conclusions:

- Le pouvoir des professeur-e-s à l'Université reste extrê-

mement fort et la hiérarchie féodale n'a pas disparu. Les voies de recours internes sont inexistantes et les contre-offensives en cas de dénonciation des conditions de travail violentes.

- Les conditions de (non-)renouvellement des contrats ne sont pas claires. Les professeur-e-s semblent disposer d'une latitude importante et les instances d'arbitrage ne sont pas mobilisées en cas de conflit.

- Le partage d'une certaine inquiétude et d'un désaccord envers ces modes de non-reconduction des assistant-e-s flous et scandaleux a créé une solidarité que nous voulons maintenir pour continuer à réfléchir et à nous battre.

Nous voulons agir collectivement tout d'abord pour informer, partager nos expériences, mieux définir ce que nous pouvons ou non accepter comme conditions de travail et pour les défendre.

La situation actuelle n'est pas une fatalité, mais ce n'est qu'en faisant de ces problèmes individuels les problèmes collectifs de toutes et tous les assistant-e-s, que nous pourrions établir un rapport de force plus favorable et améliorer les conditions de travail des assistant-e-s.

SSP - Hautes Ecoles: Ensemble pour défendre nos conditions de travail !

Le groupe Hautes Ecoles du SSP réunit des salarié-e-s de toutes les Hautes Ecoles localisées dans le canton de Vaud (les six Hautes Ecoles spécialisées, la HEP, l'Université de Lausanne ainsi que l'EPFL). Il comprend aussi bien des membres du personnel d'enseignement et de recherche que des membres du personnel administratif et technique.

Si vous êtes intéressé-e-s par l'activité syndicale, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos réunions (vaud@ssp-vpod.ch).

CONTRE LE BUSINESS DU FNS !

OUI à la qualité, NON à la précarité !

Le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS) est venu présenter ses différents instruments à l'Université de Lausanne le 12 novembre dernier. À cette occasion, le SSP Hautes Ecoles a distribué un tract soulignant les problèmes posés par la politique du FNS de même que nos réserves sur la réforme en cours dans cette institution. C'est le contenu de ce tract qui est reproduit ci-dessous.

La fondation privée qu'est le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique est essentiellement financée par nos impôts, mais ne se considère pas comme un service public. Distribuante chaque année environ un milliard de francs suisses sous la forme d'encouragements divers, la fondation ne brille pas non plus par un fonctionnement transparent ni démocratique.

Or la politique du FNS joue un rôle dans la généralisation de la précarité des chercheuses et chercheurs. Les mesures d'austérité touchent l'ensemble des Hautes Écoles, notamment par un non-ajustement des effectifs d'enseignement et de recherche à la croissance du nombre des étudiant·e·s. Si les cantons et les Hautes Écoles ont leur part de responsabilité, les outils du FNS contribuent directement à cette évolution, quand ils ne l'ont pas initiée.

Nos revendications :

- **Transformations de tous les encouragements de carrière en salaires incluant les prestations sociales (chômage, AVS/LPP, etc.), sans diminution du nombre de bénéficiaires.**

- **Développement du contrôle démocratique sur la fondation et de la transparence des procédures et des changements réglementaires.**

- **Augmentation des salaires des doctorant·e·s FNS.**

Les réformes en cours

Un grand chantier se prépare depuis des années, en toute obscurité. L'étendue des changements n'est pas encore connue, mais il est clair que la majorité de droite qui dirige le pays n'a pas pour objectif le développement d'une recherche libre et publique, ni l'amélioration des conditions de travail dans les Hautes Écoles. Les changements proposés visent plutôt à renforcer une meilleure évaluation de l'« excellence » par une « juste » compétition. Nous défendons au contraire que l'amélioration de la qualité de la recherche passe par une répartition large et équitable des budgets de recherche.

Les plus

Ce qui est mis en avant par le FNS dans la transformation de la réglementation sur l'encouragement des projets scientifiques doit certes être reconnu comme bienvenu :

- La reconnaissance d'une durée de principe de 4 ans pour tous les projets, qui correspond mieux à une durée de thèse réaliste, est un progrès pour les doctorant·e·s employé·e·s dans le cadre des projets FNS, comme nous le demandions depuis longtemps.

- La limitation ne permettant de déposer qu'une requête à la fois et limitant le cumul de la responsabilité de projets devrait permettre de lutter contre la rente de situation dont bénéficient certain·e·s titulaires.

Les moins

D'autres éléments doivent cependant nous interpeller, bien qu'il soit difficile d'évaluer tous les effets des changements avec les informations à disposition :

- Les critères qualifiant pour le dépôt d'une demande ne sont pas clairs. Si le FNS veut

veiller à ce que les personnes réellement en charge et compétentes sur les projets les dirigent, il ne s'agit que d'une régularisation partielle de la situation présente : les personnes en poste non titularisées pourront déposer des requêtes avec peut-être plus de légitimité et donc de chances d'obtention, mais les très précaires postdocs risquent de voir les déjà rares positions qu'elles et ils pouvaient briguer se raréfier. Car il ne faut pas non plus se leurrer : la réforme est une mise en ordre des procédures dont l'effet « clarifiant » devrait passer par une diminution des octrois.

- D'autant que les aides pour les requérant·e·s se multiplient, ainsi que la « flexibilité » de l'usage des subsides, permettant notamment aux bénéficiaires des projets de demander des décharges d'enseignement et des financements pour les remplacer : bonjour la multiplication, déjà rampante, des charges de cours et de la précarité qui les accompagne !

Vous aussi, vous ne comprenez jamais rien en lisant les documents du FNS ?

Vous trouvez scandaleux qu'après des années de formation et de recherche, majeur·e de longue date et vacciné·e contre déjà bien trop de coups bas « académiques », on vous octroie encore des bourses comme si vous n'étiez pas sorti du giron parental ?

Vous trouvez injuste de perdre votre droit au chômage en obtenant une bourse FNS ?

Vous en avez marre de dépendre de personnes ingrates qui se servent de votre travail pour leur propre gloire ?

Venez en discuter avec nous, Groupe Hautes Écoles du Syndicat des Services Publics, pour faire entendre la voix de celles et ceux qui font réellement tourner les Hautes Écoles suisses et produisent la grande majorité de la recherche scientifique.

Bascule des Assistant-e-s HEV: Où est l'argent de la relève ?

Le SSP-Hautes Ecoles a, durant les négociations sur les nouveaux statuts des assistant-e-s des Hautes Ecoles vaudoises fait part de nombreuses critiques sans être totalement entendu par la Cheffe du DFJC (voir notre article dans la Lettre Info Hautes Ecoles no 1). Les négociations s'étaient notamment terminées sans qu'un accord ait été trouvé entre le DFJC et les représentant-e-s des salarié-e-s sur la question des salaires. Alors que ces statuts ont été promulgués par le DFJC, on constate que leur mise en œuvre pose des problèmes, principalement d'ordre financier.

Pas d'argent pour la relève

Si la bascule du corps enseignant dans la nouvelle Loi sur les Hautes écoles vaudoises a été chiffrée préalablement à la hauteur de plusieurs millions, la bascule des assistant.e.s HEV n'a pour sa part pas été prévue au budget. Actuellement, sa mise en œuvre est entravée au sein des différentes Hautes écoles par le refus du canton de financer les postes à pourvoir pour permettre au corps intermédiaire de continuer à assurer ses différentes missions (notamment d'enseignement et de recherche).

Effectivement, le règlement voulu par le canton prévoit des postes de relève (assistant B ou C selon la nomenclature du règlement), permettant aux assistant.e.s de bénéficier d'un pourcentage de leur temps de travail (50%) pour se former, à l'instar du dispositif en place à l'université de Lausanne. La conséquence de l'instauration de ce dispositif dans les HEV est que de nouveaux postes d'assistant.e.s doivent être ouverts pour couvrir les besoins des Ecoles en terme d'assistantat. En effet, dans le système précédent, un poste d'assistant-e à 100% équivalait à une charge de 100% de travail dédié au soutien dans le cadre d'un projet de recherche ou à de l'enseignement. Dans le nouveau système, ce même poste ne couvre que 50% de ces tâches, le reste étant consacré à un travail dit « de relève » et concrétisé dans la réalisation d'un master ou d'un doctorat. Les écoles doivent donc ouvrir de nouveaux postes afin d'octroyer ce temps de formation actuellement inexistant tout en maintenant l'engagement des assistant-e-s aux services des filières.

Pas de reconnaissance de l'expérience

A cela s'ajoute, une nouvelle directive, non prévue lors des

négociations du règlement, concernant l'enclassement des assistant.e.s déjà en poste lors de la transition dans leur nouvelle fonction. Ainsi les années effectuées jusqu'alors ne seront pas comptabilisées pour l'enclassement salarial des assistant.e.s de relève B et C.

Nous tenons à souligner que ce sont les postes les plus précaires qui se trouvent ainsi malmenés, laissant les assistant.e.s actuellement en poste dans l'incertitude quant à leurs futures conditions de travail.

Nos revendications

Dans ce contexte, le groupe Hautes écoles du SSP demande le financement de la nouvelle dotation en personnel d'assistantat afin de permettre la mise en place réelle des statuts d'assistant.e.s de relève.

De plus, nous revendiquons la reconnaissance des années d'assistantat pour les personnes déjà en place dans le calcul de leur futur enclassement salarial.

Pour finir, nous exigeons que le personnel déjà engagé puisse bénéficier, à la date de renouvellement de leur contrat, des nouvelles conditions statutaires.

Le SSP-Hautes Ecoles est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit le personnel des Hautes Ecoles du canton de Vaud, sans distinction de statut, y compris le personnel de l'Unil. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...). Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Hautes écoles

Je souhaite adhérer au SSP-Hautes écoles

Nom:

Prénom:

Rue et n°:

Localité:

Tél:

Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch